

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Brault-Louvet M ; Bonnier V ; Gazeau E ; Labory S.
MM Bossis D ; Courais P ; Hardouin A.N ; Lechat A ; Moreau C ; Moreau J. Pecquery C

Absents excusés : Mmes Desfete C, Desveaux K et Pichonneau P

Procuration : Mme Desfete C donne pouvoir à M Hardouin A-N

Mme Desveaux K donne pouvoir à Mme Labory S.

Mme Pichonneau P donne pouvoir à M Ruault C.

Date de la convocation :	29/08/2025
Date d'affichage :	29/08/2025
Nombre de conseillers :	12

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2025

Le procès-verbal du 30 juin 2025 est validé par l'ensemble du conseil présent.

DELIBERATION : GROUPEMENT D'ACHAT GAZ

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2028,

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de Saint Philbert du peuple souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Décision du conseil DCM 2025-021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ↳ D'autoriser le Maire monsieur RUAULT Christian à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;
- ↳ D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture de gaz naturel ;

- ↳ D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de gaz naturel issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Philbert du peuple.

DELIBERATION : REFORME DES STATUTS DU SIEML

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-5-1, L5211-17, L5211-18, L5211-20, L5212-16 et L5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 aout 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCFI n°2023-113 du 16 novembre 2023, portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML n° 2025-030b du 24 juin 2025, adoptant la réforme statutaire du Syndicat ;

Vu le projet de réforme du SIEML ;

Considérant que le SIEML est un Syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

Considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le SIEML exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions de droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet ;

Considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ;

Après avoir entendu l'exposé de M Ruault Christian Maire,

Décision du conseil DCM 2025-022

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- **d'approuver** le projet de réforme des statuts du SIEML, tel que joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Maire Monsieur Ruault Christian à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION : ENTREE DE DEUX NOUVELLES COMMUNES DANS LA SPL RESTAURATION COLLECTIVE

Deux nouvelles communes souhaitent intégrer la SPL restauration collective : les Ulmes et Rou-Marson.

Le Conseil municipal est favorable pour intégrer ces deux nouvelles communes.

Décision du conseil DCM 2025-023:

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants ;

Vu le Code de commerce ;

Vu le projet de statuts de la SPL Restauration collective du Saumurois ;

1 – **Approuve** l'entrée des communes de Rou-Marson et des Ulmes à l'actionnariat de la SPL Restauration collective du Saumurois ;

2 – **Autorise** Madame PICHONNEAU Pascale, représentant de la collectivité au sein du conseil d'administration et/ou de l'Assemblée spéciale de la SPL Restauration collective du Saumurois, à **voter favorablement** aux demandes d'agrément formulées par la ville de Saumur relative à la cession :

- de 29 actions au profit de la commune des Ulmes ;
- de 31 actions au profit de la commune de Rou-Marson.

3 – **Approuve** les nouveaux statuts de la SPL Restauration collective du Saumurois et **autorise** Madame PICHONNEAU Pascale, à les signer.

4 – **Dote** son Maire, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE (obligatoire au 01/01/2026) PAR LE CDG49

Le Centre de Gestion 49 dont la collectivité est reliée est en cours de recherche pour réaliser un partenariat avec des complémentaires santé et ainsi renforcer la protection sociales des agents. Les collectivités souhaitant adhérer, devront déterminées le montant de participation par agent et par mois qu'elle devra financer, soit 15€ au minimum.

Un modèle de délibération sera envoyé prochainement au Comité Social Territorial qui validera ou non la proposition faite par la collectivité.

DEVIS VOLETS ROULANTS

Les volets des classes de primaire donnant sur la cour de maternelle vieillissent. Afin d'éviter les infiltrations d'eau pendant les fortes pluies et permettre une meilleure isolation, il est proposé d'automatiser la fermeture des volets. L'entreprise REPAR STORE nous a adressé un devis s'élevant à 5577.37€ TTC.

Le conseil municipal approuve la volonté et la nécessité de changer les volets, le devis présenté est donc validé.

TRAVAUX ELECTRIQUE : SDEL POUR PASSAGE DE LA FIBRE

La mairie, la bibliothèque ainsi que l'école seront bientôt rattachées à la fibre. Pour cela le réseau électrique a dû être mis à jour. La SDEL a réalisé les travaux durant l'été pour ne pas déranger le temps scolaire

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

➤ Avancement des travaux :

Voirie :

- Enrobé à froid réalisé durant l'été
- Le PATA repoussé par l'entreprise à une date non déterminée actuellement

➤ Bâtiments :

Quartier de la noue : les charpentes ont été montées

Délai de fin de travaux début 2026

➤ Différentes demandes sur le bâtiment « le p'tit bistrot » :

Fruits et légumes } Différents projets en étude

Bar/restaurant }

Boulangerie : vente des murs ?

➤ Inter-associations :

- Retour sur le forum 2025 : Très bonne participation avec une nouvelle organisation
- Favorable et à renouveler les années suivantes.
- Réunion des associations pour la mise en place du calendrier 2025-2026 prévue le vendredi 3 octobre à 20h salle des sports.

➤ CMJ :

Nouvelle élection à prévoir, date à fixer

➤ Achat défibrillateurs : deux nouveaux défibrillateurs ont été achetés et mis en place. Un sur la façade de la Mairie et un à la salle des sports.

➤ Embauche d'un nouvel apprenti : Depuis le 1^{er} septembre Diego Odiau est arrivé en tant qu'apprenti sur 2 ans pour obtenir le CAPa paysagiste, il remplace Lucas Augiron.

➤ Rentrée scolaire :

- Des travaux ont été effectués durant l'été : vérification des menuiseries de l'école, changement de serrures, câblage pour passage de la fibre, changement de sable dans les bacs des deux sites, peinture au sol dans la cour élémentaire.
- Augmentation de RESTORIA : au 1^{er} septembre 2025 augmentation de 1.259% le repas s'élève à 3.645€ au lieu de 3.60€. Le repas comprenant les 5 éléments suivants : entrée, plat, garniture, fromage et dessert.
- Factures périscolaires non réglées : Appel aux familles ayant des factures non réglées. Suite à ces appels la plupart des familles ont fait le nécessaire. Il reste néanmoins certaines familles récalcitrantes.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subventions exceptionnelles pour le voyage scolaire du 9 au 13 février 2026.

50 élèves partiront dans les Pyrénées (Ercé), une demande de 6176€ est demandée à la municipalité.

Le Conseil municipal demande à la directrice de voir les comptes de la Coopérative de l'école pour justifier, malgré tout la subvention est allouée pour ce voyage.

Prochaine réunion : mardi 7 octobre à 20h salle du Conseil